

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-24-090424-17**

SEANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI ; M Jean François OTTOMANI ; M Franck PAOLI ; M Toussaint BARBONI ; M Filippu Anto ANGELI ; M Pierre Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC ; M Albert PIREDDA

Etaient représentés : Mme Lisa PAOLI par Christian PAOLI ; Mme Victoria COLOMBANI par Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI par Vincent SUSINI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; M Esteban SALDANA par André POLINI.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Luce MICAELLI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 18	Absents : 4	Représentés : 5	Votants : 23
Vote pour : 23	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 02.04.2024	Convocation : 02.04.2024			

VALIDATION DES MEMBRES NOMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article R. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire. Il comprend, en nombre égal, des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal.

- VU la délibération n° 2020-5 du 25 juin 2020, portant élection des six membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS,
- CONSIDÉRANT que les six membres nommés par le maire ne l'ont pas été en même temps et qu'il convient de régulariser cette omission,
- CONSIDÉRANT que le conseil d'administration se décompose comme suit :

Délibération
N° DEL-24-090424-17

PRESIDENT : ANDRÉ ROCCHI	
MEMBRES ÉLUS	MEMBRES NOMMÉS PAR LE MAIRE
SANTONI Marie-Josée, vice-présidente	ACHILLI François
PIERI Pierre-Louis, vice-président délégué	CHIARI Isabelle
CHIODI Anne-Marie	BUFFIGNANI Marc
ANDREANI Agnulina	LEMEE Johanna
PAOLI Jules-François	MERCIER Marie-France
VILLARD-ANGELI Dominique	SERRA Claire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De VALIDER** les noms des membres élus et des membres nommés, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus,

À Prunelli di Fiumorbu, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :